

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Chancellerie fédérale

### Conventions des cantons entre eux

#### Convention intercantonale sur la pêche dans le lac des Quatre-Cantons

Par courrier du 18 juin 2008, la commission de la pêche du lac des Quatre-Cantons (Fischereikommission Vierwaldstättersee) a porté à la connaissance de la Confédération, conformément à l'art. 48, al. 3, de la Constitution et en relation avec l'art. 61c de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA; RS 172.010), les modifications des dispositions d'exécution de la convention intercantonale sur la pêche dans le lac des Quatre-Cantons.

Les dossiers relatifs à cette convention peuvent être consultés auprès de:

Fischereikommission Vierwaldstättersee

Geschäftsstelle: Landwirtschaft und Wald (lawa), Abteilung Fischerei und Jagd  
Centralstrasse 33, 6210 Sursee

Téléphone 041 925 10 80, courriel: lawa@lu.ch

Pour de plus amples informations, prière de se référer aux art. 61c et 62 LOGA et aux art. 27k ss de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (RS 172.010.1).

Les cantons qui ne sont pas parties à la convention (cantons tiers) et qui souhaitent élever une réclamation sont priés d'en informer les cantons concernés dans un délai de deux mois.

22 juillet 2008

Chancellerie fédérale

## **Chancellerie fédérale. Conventions des cantons entre eux. Convention intercantonale sur la pêche dans le lac des Quatre-Cantons**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2008
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	22.07.2008
Date	
Data	
Seite	5557-5557
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 996

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.